

vingt kilos et quelques d'calitres ! Ah bien ! c'est bon ; elle n'a pas tant besoin de protection que moi ; moi, je pense comme Pinchot : Protection commence par soi-même.

— C'est tout ce que vous avez à dire pour votre défense ?

— Sans vous commander ; j'aurais bien un petit service à vous demander.

— De quoi s'agit-il ?

— Si le tribunal voulait me séparer de ma femme, ça m'obligerait joliment.

— Le tribunal n'a pas ce droit-là.

— Eh bien ! alors, condamnez-moi au plus de prison que vous pourrez, ce sera toujours autant de bon temps pour moi, pendant lequel je ne ferai pas mon épouse.

Le tribunal condamne Coquard à 25 francs d'amende.

Le prévenu désappointé : Comment, pas de prison ! oh bien, j'aime autant rien !

TRAIN DE PLAISIR DE LA CHAPELLE A VAUGIRARD.

— Desvignes est un petit homme, gros et trapu ; sa face joviale est illuminée d'un sourire éternel ; à la couleur de son museau cramoisi, on devine un des frères de l'ordre de la Boisson. Desvignes est marchand de vins ; il est orné d'un tic tout particulier, il fait après chacune de ses phrases claquer sa langue contre son palais ; c'est une habitude qu'il a contractée en buvant ; c'est ainsi qu'il note au passage les grains de raisin, suivant son expression, qui composent son chapelet quotidien.

Boniface est un grand godelureau de 20 ans. Il est monté sur des jambes grêles et longues comme des échasses ; il a le buste très-court ; le tout est couronné d'une petite tête couverte de rares cheveux d'un blond filasse.

Il est vêtu d'un gibet de tricot et d'un pantalon collant qui rappelle les fourreaux de parapluie.

M. le président, à Boniface.—Exposez votre plainte.

Boniface se retourne et regarde derrière lui pour voir la personne à laquelle peut s'adresser cette question.

M. le président.—Mais c'est à vous que je parle ; exposez votre plainte.

Boniface se gratte l'oreille et ne répond pas.

M. le président.—Dites au tribunal comment et pourquoi Desvignes vous a frappé.—Oh ! ia, oui, oui, ia, moussu Desvignes y m'avre vrappé.

— Quel jour vous a-t-il frappé ?—Ia, ia, le jur té ma tête, le jur té la zaint Bonivace (rires).

— Le 5 juin ?—Ia, oui, mouzu, le zino téchuin.

— Pour quelle raison vous a-t-il frappé ?—Il tisaï qué j'avré pa sont butaille le vin.

— Quels coups vous a-t-il portés ?—Un coup te poing sur le nez, et engore un coup té pied au derrière.

Le plaignant complète cette réponse en portant alternativement son doigt sur les deux parties qui ont souffert. Cette pantomime excite l'hilarité de l'auditoire.

— Vous n'avez pas été malade ?—Si, ia, oui, pendant quatre jours, je n'ai pas bu mé mucher, ni m'azeoir.

— Desvignes, vous avez entendu le plaignant, qu'avez-vous à répondre ?—Ah ! voilà ; qui n'entend qu'une cloche...

— Laissez-là vos proverbes, et répondez.—Puis-que je m'ai choisi pour mon avocat à moi-même, il

faut pourtant bien qu'on me laisse dérouler mon histoire. Je demeure à La Chapelle, et mes affaires m'appellent tous les deux jours à Vaugirard. Comme il n'y a pas encore de chemin de fer entre ces deux capitales, je m'en y vas avec mes jambes, de crânes accélérées, allez, deux lieus à l'heure. (Il fait claquer sa langue.)

— Au fait, au fait.—Les chemins de fer ont des stations, et les diligences des relais ; j'ai voulu avoir aussi mes relais et mes stations, moi. J'ai échelonné sur ma route douze marchands de vin, chez lesquels j'ai un abonnement et une bouteille en vidange (il fait claquer sa langue) ; je ne m'y arrête juste que pour souffler et me rafraîchir, et je ne prends qu'un verre de vin chez chacun d'eux. Dès qu'on me voit de loin, ont dit voilà les accélérées, atteler, et le garçon sait ce que ça veut dire ; il me sert ma bouteille et mon gobelet ; alors je souffle, je me rafraîchis et je pars. (Il fait claquer sa langue.)

— Si vous n'arrivez pas aux faits qui vous sont imputés, je vais vous retirer la parole.—J'y suis, mon président ; j'arrive au fait ; j'arrivais chez le citoyen Loustignac ; c'est le patron de M. Boniface, qui prétends que je l'ai battu. C'est pas vrai ; mais suffit, nous jaserons de ça tout-à-l'heure.

— Non, jasez-en tout de suite.—Pour lors, c'était par 30 degrés de chaleur ; je tirais la langue comme un caniche hydrophobe. Ce jeune Alsacien me tend ma fiole. De quoi ! que je dis en clignant de l'œil, qu'est-ce qu'il est donc arrivé à cette bichette de bouteille ? El'e a donc été malade, voyons, ma bouteille, elle a donc eu le cholera ? C'est-il vous, aimable Cosaque, qui lui avez appliqué des sangsues ? Pour lors, ce jeune blondin, qui fait la bonne bête ici, est entré en fureur. Il m'a menacé de me jeter à la porte, et m'a envoyé paître ; mais comme j'avais plus soif que fais à ce moment-là, et que je suis très doux de mon naturel, j'ai simplement haussé les épaules ; j'ai eu tort, car il a cru que j'avais peur de lui, et aiors il a bondi hors du comptoir comme un singe qui a cassé son licol. Oh eh ! que lui ai dit, ne vous dérangez pas, jeune orang-outang, et je l'ai fait rentrer dans sa niche en lui donnant une simple croquignole sur le nez, et un léger coup d'escarpin (j'avais des escarpins) dans le haut des jambes. Je n'ai pas attendu sa réponse, j'étais pressé.

Deux témoins sont entendus. Ils confirment les dires de Boniface. Loustignac, son patron, donne quelques explications, desquelles il résulte que Desvignes s'est vanté au premier relais à sa sortie de chez lui d'avoir joué à pile ou face avec son garçon, c'est-à-dire de l'avoir illustré d'un coup de poing au recto et d'un coup de pied au verso.

Desvignes.—Je réclame l'indulgence. Je suis un père de famille.

M. le président.—Les témoins affirment, et vos habitudes de voyage attestent que vous étiez en état d'ivresse.

Pour ivre, je n'étais pas ivre ; j'avais chaud, j'avais marché vite, voilà tout ; quant à mes habitudes, je les ai prises pour cause de santé. Quand je suis un quart-d'heure sans boire un verre de vin, il me semble que je suis retiré du commerce, et je m'eunuie.

Le tribunal met fin à cette péroraison en condamnant Desvignes à huit jours de prison, à 25 fr. d'amende et à 25 fr. de dommages-intérêts.

Desvignes se retire. Huit jours, dit-il à demi-voix ; j'en emporterai une feuillette, et il fait claquer sa langue.